

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Philippe MEYER
- Absent(s) : Madame Chantal JEANPERT
- Rapporteur : Madame Frédérique MOZZICONACCI

**N° CP/2018/286 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**  
**Proposition de participation financière du Département à la rénovation énergétique des bâtiments et à la construction d'une chaufferie collective biomasse de la cité scolaire de SCHIRMECK et proposition de convention de financement afférente**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- du lancement des travaux de rénovation énergétique de la cité scolaire de Schirmeck, pour un montant de 2 175 935 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement, soit 1 323 694 € HT à la charge du Département et 489 585 € HT à la charge de la Région ;
- d'approuver l'échelonnement du versement de la participation de la Région selon l'échéancier présenté dans le rapport ;
- de la prise en charge par le Département de la totalité de la T.V.A et de sa récupération au FCTVA ;
- d'approuver les termes du projet de la convention de co-financement à conclure avec la Région, pour le projet de rénovation thermique des bâtiments de la cité scolaire Haute - Bruche à SCHIRMECK, joint à la présente délibération ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120517-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18